

Date de convocation : 21/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 21/05/2026

**Membres présents : 14**

Mme GAIRAUD Myriam - M. GABRIEL Cédric – Mme BLONDEL Stéphanie – M. SOLER Michel – Mme PICQ Valérie – M. LAFFAILLE François – Mmes CATALA Nathalie – DEJEAN Aline – M. TREHOREL Thierry – M. PETER Éric – Mme DAUTHERIBES Johanna – M. TRINQUIER Florian – Mme GUERRIERI Agata – M. FONS Vivien

**Pouvoirs : 1**

Mme GIUDICELLI Sandrine (pouvoir à Mme DEJEAN Aline)

La séance est ouverte à 18h30

Désignation du secrétaire de séance : Mme GUERRIERI Agata

**Ordre du jour :**

Approbation du PV de la séance du 04 Mai 2026 : **PV approuvé à l'unanimité (15 voix pour)**

- **Finalisation des lignes directrices de gestion avant transmission au CDG** : l'information a été donnée au Conseil avec le détail du contenu du document. Quelques modifications vont être apportées avant l'envoi au CDG pour avis du Comité Social Territorial (CST) dont la prochaine séance aura lieu le 21/09/2026. Si un avis favorable est donné, le CM devra approuver le document définitif.
- **Retour sur la convocation du 27 mai** : les jeunes mineurs et leurs parents ont été reçus par des élus et la Gendarmerie. Il a été décidé que ces jeunes devraient faire une matinée entière pour aider la Commune. Une lettre de convocation leur sera adressée prochainement.
- **Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambrosie** : l'information a été donnée à l'ensemble du Conseil. Le département de l'Hérault est aujourd'hui soumis à un risque avéré d'implantation des ambrosies, plantes exotiques envahissantes, présentant un fort pouvoir allergène pour la population. La surveillance citoyenne est un complément majeur dans la lutte contre la prolifération des ambrosies. Toute personne détectant la présence de cette plante devra le signaler en Mairie.
- **Arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau** : l'information a été donnée à l'ensemble du Conseil. Pour l'instant, CABRIÈRES n'est pas concernée.
- **Travaux église** : Le système électrique de l'église de CABRIÈRES n'étant pas aux normes, des travaux vont être entrepris pour la mise en sécurité du bâtiment. Montant des travaux : 10 442,84 €. Un avis sera demandé aux responsables de l'église pour le positionnement des prises.

## ■ Point commissions

### ● Commission Travaux – Bâtiments – Voirie – Réseaux

Le devis de Sud-Ouest Signalisation pour l'achat de panneaux, miroirs et poteaux a été validé

Deux élus seront présents à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie le 16/06/2026 au Domaine de Bayssan

Deux élus seront présents à l'assemblée générale d'Hérault Énergies le 24/06/2026 au Domaine de Bayssan

Le devis de fauchage pour l'ensemble des chemins communaux a été validé : montant des travaux 5 346 €

La réfection du chemin de Mougno est évoquée, des devis seront demandés afin d'évaluer le coût des travaux.

Éclairage du boulodrome à faire pour cet été

La médiathèque a d'importants soucis de chauffage et climatisation. Une démarche est en cours pour régler ce défaut.

### ● Commission Éducation – Jeunesse

Deux élus participeront à la rencontre avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole sur le thème de l'adaptation et de la résilience des établissements scolaires face au changement climatique le 10/06/2026 à l'école de GRABELS.

Le rideau de l'école est cassé.

Des poignées de vélos sont à remplacer.

### ● Commission Personnel

La secrétaire de Mairie a effectué des heures complémentaires durant les mois de mars, avril & mai. Il est décidé qu'une partie de ces heures (10 heures) seront payées à l'agent. Il est précisé que le nombre d'heures complémentaires doit être limité au maximum et rester exceptionnel. Dans le cas où, cela deviendrait récurrent, il conviendrait de modifier le temps de travail de cet agent.

Mercredi 10//06/2026 à partir de 18 h, les candidatures de 4 lycéens ayant postulé pour les jobs d'été en Mairie seront examinées ; les jeunes seront reçus en entretien individuel.

### ● Commission Environnement

Deux dates ont été proposées à la Commune pour une animation des chauves-souris ; les dates ne correspondent pas avec notre agenda

La Commune propose une date de rencontre avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les propriétaires du lieu, Natura 2000 et la Commune pour faire une médiation pour la protection des chauves-souris présentes dans une mine située sur la Commune

- **Commission CCAS**

La distribution des livres aux écoliers par les aînés sera faite le 18 juin 2026 à 16 H.

- **Commission Communication :**

3 devis ont été demandés pour l'impression du Cabriérois (1 supplémentaire sera fait)

Des devis sont en cours de réalisation pour la maquette du Cabriérois et du site internet de la Commune.

Il a été décidé que le Cabriérois consacrera des pages de publicité uniquement aux commerces de bouche et de proximité, ainsi que le listing des artisans et autres professionnels. Le listing des hébergement est en cours de vérification.

## **Divers**

- Le 16/06/2026 à 15h le président de la Communauté de Communes du Clermontais sera présent à Cabrières ; le Conseil est convié
- Le 7/08/2026 à 9h30, visite de la Sous-Préfète ; le Conseil est convié
- Lecture des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues depuis le début de l'année (1 à 26)
- Réception du courrier d'un particulier concernant les OLD. Une analyse sera faite et une réponse lui sera apportée
- L'Obligation Légale de Débroussaillage est importante, chaque membre du Conseil doit être vigilant. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer fera prochainement une réunion avec la Commune.
- Le 18/06/2026, les élus de la Commune iront débroussailler Tibéret
- Un contact va être pris avec un ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) pour les différents travaux d'entretien de sentiers

## **DELIBERATIONS :**

### **30-2026 : Délibération portant suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps non complet : 30 heures : 15 voix pour**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi supprimé
- le temps de travail du poste.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 04/03/2024, modifié par délibération du 7/07/2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 mai 2026 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, à temps non complet (30h00), en raison de la création d'un emploi permanent à temps non complet (30h00) de Rédacteur ;

Mme le Maire propose au Conseil la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps non complet (30h00) ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**, à compter du 02 juin 2026, le tableau des effectifs ainsi modifié :

**1° Filière administrative**

| GRADE D’EMPLOI                      | GRADE DU CADRE                                                   | EFFECTIF ACTUEL DU GRADE                                                          | NOUVEL EFFECTIF DU GRADE |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Catégorie B</b>                  |                                                                  |                                                                                   |                          |
| Rédacteur                           | Rédacteur                                                        | 1 TNC<br>(30 heures)                                                              |                          |
| <b>Catégorie C</b>                  |                                                                  |                                                                                   |                          |
| Adjoint administratif<br>Échelle C1 |                                                                  | 1 TNC<br>CDI non titulaire loi du<br>26/01/1984 modifiée art. 3-4°<br>(17 heures) |                          |
|                                     |                                                                  | 1 TC<br>(35 heures)                                                               |                          |
| Adjoint administratif<br>Échelle C3 | Adjoint administratif<br>territorial principal de 1ère<br>classe | 1 TNC<br>(30 heures)                                                              | <b>0</b>                 |

**2° Filière technique : sans changement**

| GRADE D’EMPLOI | GRADE DU CADRE | EFFECTIF ACTUEL DU GRADE |  |
|----------------|----------------|--------------------------|--|
|----------------|----------------|--------------------------|--|

| Catégorie C                     |                                                                 |                         |  |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|--|
| Adjoint technique<br>Échelle C1 | Adjoint technique<br>territorial                                | 1 TC<br>(35 heures)     |  |
|                                 |                                                                 | 1 TNC<br>(26 heures)    |  |
|                                 |                                                                 | 1 TNC<br>(26 heures 30) |  |
| Adjoint technique<br>Échelle C2 | Adjoint technique<br>territorial<br>principal de<br>2ème classe | 1 TC<br>(35 heures)     |  |

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

### 31-2026 : Heures complémentaires : Secrétaire de Mairie : 15 voix pour

Madame le Maire explique au Conseil que, depuis le mois de mars 2026, la secrétaire de mairie a du faire face à un surcroît de travail du fait de la gestion du scrutin des municipales (inscriptions, radiations, procurations) installation du conseil, changement du logiciel de comptabilité, formations.

L'agent a effectué 10 heures complémentaires, ce quota d'heures ne conduisant pas au dépassement de 35 heures par semaine, elles seront rémunérées au tarif horaire correspondant à son grade.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire et, après en avoir délibéré,

**DIT** que les heures complémentaires effectuées par la secrétaire de mairie seront payées au tarif horaire correspond à son grade et portées sur le bulletin de paie du mois de Juin 2026.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

#### Prochain CM : 01 juin

Fin de la séance : 20 h 55

Le secrétaire de séance

GUERRIERI Agata

Le Maire

GAIRAUD Myriam